

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. RFF : 20108622
Gestionnaire : RFF (DR/PACA)

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la loi n°97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public " Réseau Ferré de France " en vue du renouveau du transport ferroviaire, et notamment son article 5 ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,
- Vu le décret n°97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau Ferré de France, et notamment son article 39 ;
- Vu le décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de l'établissement public Réseau Ferré de France ;
- Vu le décret du 7 septembre 2007 portant nomination du Président de Réseau Ferré de France ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 29 novembre 2007 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement ;
- Vu la décision du 21 septembre 2009 portant organisation générale de Réseau ferré de France ;
- Vu la décision du 7 janvier 2008 portant délégation de pouvoirs au Directeur Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Vu la décision du 20 octobre 2009 portant nomination de Monsieur Marc SVETCHINE en qualité de Directeur Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Considérant que le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public,

DECIDE :

TERRAINS PLAIN-PIED :

ARTICLE 1^{er}

Le terrain bâti sis à VEYNES (Hautes-Alpes) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision figurant sous teinte jaune¹, est déclassé du domaine public ferroviaire.

TERRAINS DE PLAIN-PIED :

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
		Section	Numéro	
05179	La gare	AL	112r	7060
			TOTAL	7060

ARTICLE 2

La présente décision sera affichée en mairie de VEYNES et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Gap ainsi qu'au Bulletin Officiel de Réseau Ferré de France consultable sur son site Internet (<http://www.rff.fr>).

Fait à Marseille, le 04/11/2010

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur régional Provence Alpes Côte d'Azur,

Marc SVETCHINE

¹ Ce plan, ainsi que les éventuelles annexes à la présente décision peuvent être consultés sur place auprès de NEXITY SAGGEL - Agence de Marseille - 679 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE

342

108

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Commune : VEYNES
Section : AL
Echelle d'origine : 1/2000
Qualité du plan : Plan régulier avant 23/03/1980
Date de l'édition : 14/07/2010
Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : _____
Numéro d'ordre du registre de consécration des droits : _____

Cachet du service d'origine
Centre des Impôts fonciers de :
Service d'arpentage et cadastrament
URS Adm. 10
35 18 02
Téléphone : 04 32 40 16 32
Fax : 04 32 40 16 30
cde.ger@sig.fip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - En présence de témoins (2) ou de témoins - au besoin -
B - En conformité d'un plan arpenté : _____ effectués
sur le terrain : _____

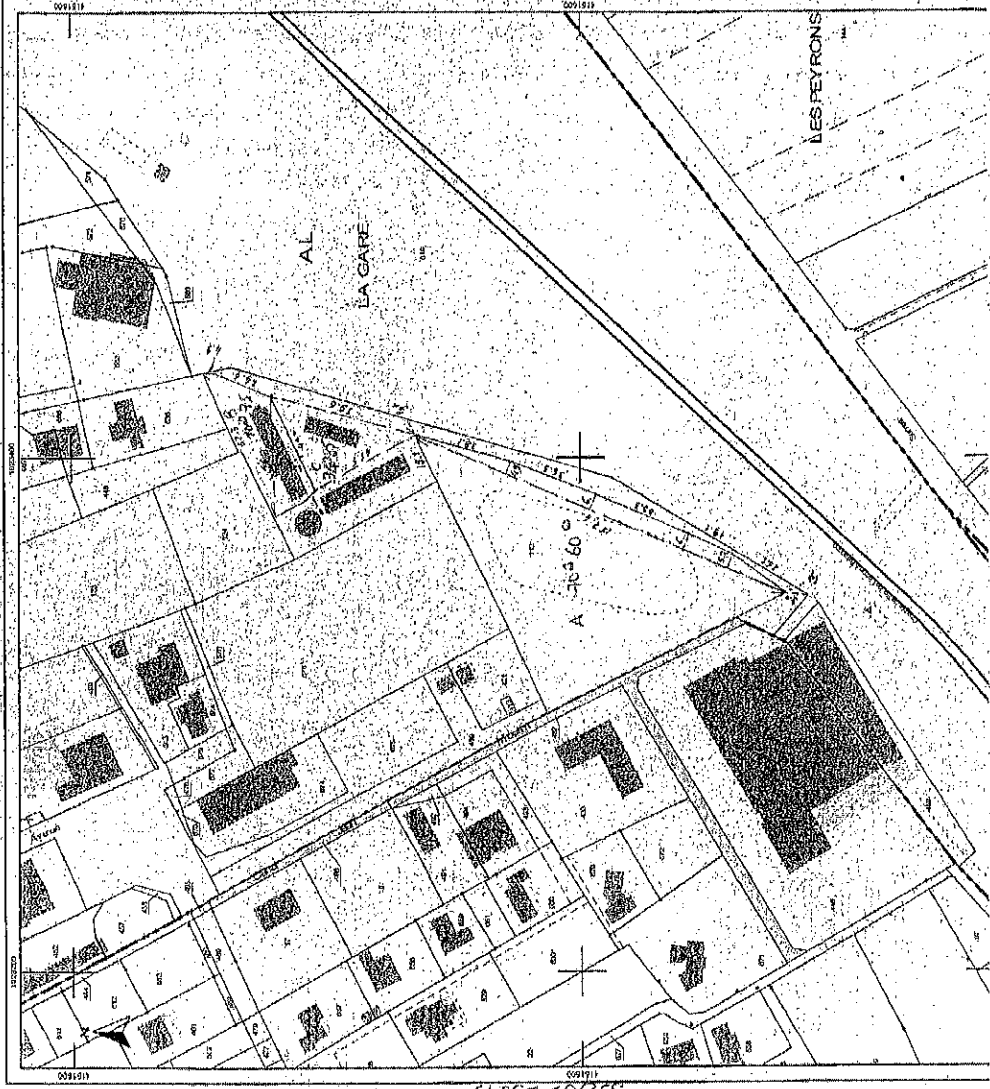
C - En présence de témoins ou de témoins - au besoin -
établis, dressés et _____ par M.
géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance
des informations portées au dos de la présente page

A. G. M. DIRECTION DEPARTEMENTALE
DEPARTEMENT D'INFORMATION
DE L'IMMOBILIER MAINTENANCE

25 OCT 2010 11:00

31 Boulevard Voltaire
M. S. G. A. P. 13001 MARSEILLE

Document d'arpentage dressé par :
M. S. G. A. P. 13001 MARSEILLE
Date : 27 / 9 / 2010
Signature :



S456 - 027068